

COMPTE-RENDU
DU COMITE SYNDICAL
DU 19 AVRIL 2022

Membres en exercice : 51	Membres présents : 33	Membres ayant pris part au vote : 44
---------------------------------	------------------------------	---

Convocation du 8 avril 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le dix-neuf avril à 18h30, les membres du comité syndical se sont réunis à SAINT-SULPICE-LA-POINTE, à l'espace ressources rondpoint de Gabor sur la convocation qui leur a été adressée par le Président.

Étaient présents pour la Communauté de communes Tarn-Agout : M. **SERIN** commune d'AMBRES, Mme **LAPUELLE** et M. **HIEST** commune d'AZAS, M. **YUDDALE** commune de BELCASTEL, MMES **BODU** et **BOUQUET** commune de GARRIGUES, M. **RIGAL** commune de LABASTIDE ST GEORGES, Mme **AZEMAR** et M. **REX** commune de LACOUGOTTE CADOUL, Mme **GIRARD-BRADFORD** commune de LUGAN, Mme **GUIDEZ** et M. **LAMOTTE** commune de LAVAUR, MM. **BERBIE** et **PODOLSKY** commune de MARZENS, Mme **DUCELLIER** et M. **CHIESA** commune de MASSAC SERAN, Mme **CALABRO** commune de MONTCABRIER, Mme **PARAYRE** et M. **DE SAINT BLANQUAT** commune de SAINT AGNAN, Mme **SOULA** commune de SAINT JEAN DE RIVES, MM. **ARMENGAUD** et **CORMIGNON** commune de SAINT LIEUX LES LAVAUR, MM. **CABARET** et **CAPUS** commune de SAINT SULPICE, M. **JULIE** commune de TEULAT, Mme **GAXET** commune de ROQUEVIDAL, Mme **MANZONI** et M. **GAU** commune de VEIHLES, M. **BOUYSSOU** commune de VILLENEUVE LES LAVAUR.

Étaient présents pour la Communauté Gaillac-Graulhet Agglomération : M. **TENEGAL** commune de COUFFOULEUX et M. **SOUBREVIE** commune de GIROUSSENS.

Étaient présents pour la Communauté de communes VAL AÏGO : MM. **DEMETZ** et **JOVIADO** commune de BUZET SUR TARN.

Avaient donné pouvoir : M. **PATIER** à M. YUDDALE, M. **CATALA** à M. RIGAL, M. **BONHOMME** à M. LAMOTTE, Mme **ESPARBIE** à Mme GUIDEZ, M. **CREMOUX** à Mme GIRARD-BRADFORD, Mme **BRABANT** à Mme CALABRO, M. **SAADI** à M. CAPUS, Mme **REDOULES** à M. BOUYSSOU, M. **JAUSSELY** à M. REX, Mme **FERRE** à M. TENEGAL, M. **TURLAN** à M. SOUBREVIE.

Étaient excusés : Mme **SEAZ-LOPEZ**, M. **BEL** et Mme **AIT-CHADI**.

Étaient absents : Mme **BOULOC**, Mme **ALBERT**, M. **REYNAUD** et M. **FILIPPI**.

Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Gaillac était excusé.

M. POUS, directeur Coved, était présent.

M. CHIESA est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 FEVRIER 2022

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical s'il y a des observations sur le projet de compte-rendu de la précédente réunion du mardi 8 février 2022.

Aucune observation n'est relevée.

Après en avoir délibéré (1 abstention : M. JULIE, nouveau délégué pour la commune de Teulat n'ayant pas participé à cette réunion), le comité syndical :

- **ADOpte** le compte-rendu.

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Les services du SMICTOM procèdent à la présentation. (cf. rapport joint)

Il est précisé que des exemplaires de ce rapport annuel 2021 pourront être envoyés aux communes qui le demandent.

Le samedi 9 avril ont eu lieu les portes ouvertes du site des Bruges à Lavour et la présentation du nouveau parcours pédagogique. 80 visiteurs ont été accueillis.

Pour le service de collecte

Sur les emballages, les tonnages sont en forte hausses encore en 2021. Malgré tout, le taux de refus se maintient à 11,3%. Il faut savoir que le refus coûte cher puisqu'il fait l'objet d'un tri sur le centre de tri de Labruguière et **revient sur Lavour pour être enfoui**.

Concernant les ordures ménagères, on observe pour 2021 un retour à la baisse (-0,3%). Nous sommes à -30% aujourd'hui mais il faudra être à -50% en 2025. Plus le poids des ordures ménagères baisse et **moins nous supportons la TGAP**.

La collecte des biodéchets des moyens et gros producteurs (restauration collective et restauration commerciale) fait état d'une forte hausse avec 72T. Il est toutefois difficile de se comparer à l'année 2020 qui a connu la fermeture administrative des restaurants. On constate que les 70 producteurs qui participent sont assidus et réguliers dans la présentation.

Les déchetteries ont enregistré en 2021 leur plus haut niveau de fréquentation avec 97 415 visites sur les deux installations. C'est un record qui s'explique sûrement par le déstockage à la suite du confinement. Ce sont plus de 11 000 tonnes de déchets qui ont été déposés et 85% ont été valorisés contre seulement 50% il y a 10 ans. La production passe à 313kg/hab./an.

Un focus est fait sur les opérations de broyages qui trouvent progressivement une place dans le paysage des services du syndicat. C'est le moyen de rendre service aux usagers, en leur offrant la possibilité de déposer près de chez eux, tout en permettant de réduire nos coûts de gestion.

Sur la synthèse technique 323 kg/hab./an (OMA +1%) de déchets collectés à domicile et 635 kg/hab./an (DMA +2,6%) de déchets gérés (collectes et déchetteries). Avec les DMA on voit que l'on est plus haut qu'en Occitanie et au National. Cela pose le problème des déchetteries.

Pour le service de traitement

Sur les OMA on n'est pas loin de -30% (-27,2%) de déchets enfouis, c'est bien dans le contexte de crise sanitaire (confinement et télétravail).

L'année de référence est 2010 (T0), il faut savoir que le syndicat s'était déjà engagé avec l'ADEME dans un plan de prévention. En 2009, ¼ des foyers étaient équipés de composteurs individuels.

3 000 tonnes d'emballages ont été triées et recyclées sur le site de Trifyl de Labruguière.

Sur les objectifs de prévention nous devons atteindre -10% de production de déchets par habitant par rapport à 2010. On en est loin et on peut observer une explosion du poids en déchetterie.

Un focus est fait sur la première édition de « Récup à faire » qui a eu lieu à la Halle d'Occitanie de Lavour dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Sur les indicateurs financiers, ce sont ceux présentés et validés lors du compte administratif.

En 2021, les dépenses globales se montent à 154€/hab. (contre 136 en 2020). **La TEOM imputée représente 46% des dépenses totales**.

M. JULIE souhaite connaître le type de plastique recyclé sur le territoire.

Les services du SMICTOM précisent que pour le moment le centre de tri sur lequel est trié le plastique du SMICTOM ne peut trier que les flacons/bouteilles plastiques (plastique dur). Il faudra attendre le 1^{er} janvier 2023 et l'extension des consignes plastiques pour pouvoir déposer tous les plastiques dans le bac de tri.

M. JOVIADO estime que le poids des déchets apportés en déchetterie ramené à l'habitant et au foyer est énorme.

Les services du SMICTOM reviennent sur les premières analyses depuis l'entrée en application du nouveau règlement intérieur et des mesures de freinage en déchetteries. On enregistre sur le mois de mars une baisse de -20% des tonnages. Il faut rester prudent et vigilant **mais nous n'enregistrons pas plus de dépôts sauvages que d'habitude.** Ces changements incitent l'évolution des pratiques et **des professionnels nous indiquent s'équiper de broyeurs.** M. POUS indique que le site professionnel de Montauty a procédé à l'ouverture de 40 comptes clients. M. CORMIGNON indique qu'il serait intéressant de connaître les tonnages gérés par Coved. Les services du SMICTOM lui indiquent que c'est difficile à mesurer.

M. SERIN demande si une communication spécifique pourrait être faite au niveau des professionnels. Les services du SMICTOM lui précisent que ces informations existent et se font au niveau des filières REP (Filières à Responsabilité Élargies des Producteurs). Le décret « 5 Flux » de 2016 et l'élargissement de Trackdéchets aux déchets non dangereux relèvent de la responsabilité des producteurs.

M. ARMENGAUD revient sur l'opération de broyage proposée par le SMICTOM. Monsieur le Président rappelle que **l'objectif de cette expérimentation est de pouvoir détourner ces déchets de taille de nos déchetteries tout en proposant une gestion de proximité aux usagers.** Les services du SMICTOM précisent que la création d'un service de broyage ne présente pas un bilan favorable et que le prêt de broyeur aux particuliers comporte trop de risques (accidents et entretien du matériel). M. SERIN estime que se fixer sur la qualité du broyage est dommage car sur la commune d'AMBRES il constate que cela rend réellement service aux habitants. M. DEMETZ, sur sa pratique de la permaculture, il envisage l'opération de broyage menée sur la commune de BUZET SUR TARN comme un succès. L'opération est le début d'une expérience dans laquelle il faut, maintenant, apprendre aux gens à s'en servir et à le valoriser (massifs et pieds des arbres).

Le comité syndical prend acte de cette présentation.

M.TENEGAL demande que ce rapport annuel 2021 soit envoyé par mail à toutes les communes.

PROSPECTIVE TECHNIQUE ET FINANCIERE 2022-2025

Les services du SMICTOM procèdent à l'explication de la prospective technique et financière réalisée. Ils rappellent les éléments de contexte qui nécessitent la mise à jour de la prospective 2018-2030 :

- Les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 complétée par la récente loi « Anti-Gaspi »,
- Les impacts de la crise sanitaire sur les tonnages,
- L'impact de la TGAP,
- L'absence d'exclusion du service public en raison du volume de déchets produit.

Il est proposé l'analyse d'un scénario tendanciel tenant compte de ces évolutions afin d'étudier ce qui se passerait sans décisions du comité syndical. La méthode est la suivante à savoir :

- Maintien des services actuels sans nouveauté ;
- Poursuite hausse tonnages en collecte de 3% par an. C'est l'évolution « normale » liée à l'évolution de la population et des usages. Il s'agit d'une hypothèse qui peut paraître basse car depuis deux ans, et la crise sanitaire, nos tonnages suivent une dynamique bien plus importante ;
- Idem déchetterie hausse de 3% des rotations et des tonnages (mêmes explications que pour les collectes) ;
- Tonnage de nouveaux plastiques collectés en ECT : 225 tonnes par an ;
- Prix de reprise des matériaux de collecte sélective optimisés par avenant février 2022 :

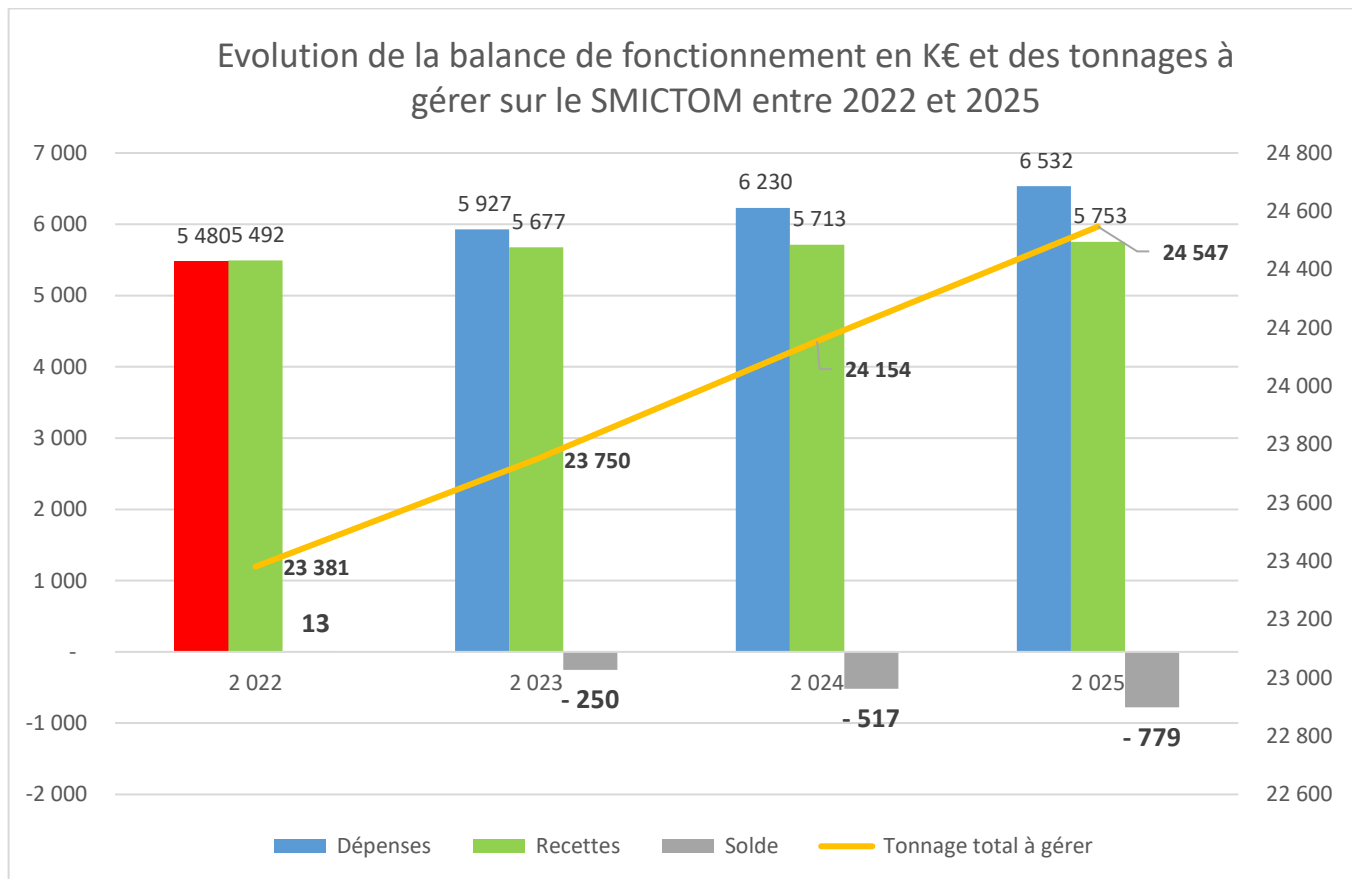
Prix de reprise moyen (€/tonne)	Acier	Alu	Plastique	Fibreux	Verre
	120	400	250	100	30

- Prix de reprise des matériaux de déchetterie optimisés en janvier 2022 : ferrailles 260 €/tonne et batteries 500€/tonne ;
- Pas de hausse de la redevance spéciale (30€ par bac de déchets résiduels, gratuit pour les bacs de tri des emballages) et 0,021€/litre pour les biodéchets ;
- Pas de transfert des dépôts de déchets municipaux ;

- Pas de mesures de « freinage » en déchetterie ;
- Hausse des charges de fonctionnement de 2,5% par an sauf personnel +3% par an ;
- Evolution de la population de 2% par an ;
- Hausse de la Taxe Générale des Activités Polluantes selon le tableau ci-dessous :

	2022	2023	2024	2025
TGAP en € HT/tonne	40	51	58	65
Net en €/tonne	45,65	57,75	65,45	73,15

Le scénario tendanciel traduit une poursuite de la hausse des prestations de gestion des emballages (mise en place ECT) mais aussi de celle des OMR impactée par la TGAP et des déchetteries sur la même dynamique qu'entre 2020 et 2021.



Le graphique ci-dessus montre bien la corrélation entre la hausse des tonnages et le déficit de la section de fonctionnement. Plus l'on aura de tonnages plus notre déficit sera important...

Ce scénario tendanciel se traduira donc par des déséquilibres annuels importants dès 2023. Sans action de notre part pour modifier ce scénario il faudra procéder à des hausses de taux importantes pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement. Ces hausses se traduiront par une évolution à la hausse (voir graphique ci-dessous) du coût moyen annuel pour l'utilisateur. A terme, en 2025 ce coût serait donc de 101€ contre 85€ en 2022. Si on considère que nous aurons des besoins d'investissement afin de renouveler nos équipements et aussi d'envisager la construction de la nouvelle déchetterie il faut **prévoir un coût de 105 € par habitant au minimum sur ce scénario tendanciel.**

3 scénarios de mesures cumulatives ont été étudiés :

- **Scénario 1 de Mesures de freinage en déchetterie** : il s'agit de mettre en place un nouveau règlement intérieur qui permettrait de mieux filtrer professionnels et particuliers et d'inciter à la réduction/prévention. Ces choix ont déjà été effectués par les élus et dès le 1^{er} mars 2022 le nouveau règlement est entré en vigueur. Ce scénario permet donc d'anticiper les effets de ce choix.
- **Scénario 2 qui consiste à rajouter aux mesures du scénario 1 une mise à niveau des tarifs de la redevance spéciale (A hausse modérée et B hausse forte)**. A ce jour les redevables sont facturés 30 € par bac de 770 litres d'OMR et 0,021€/litre de biodéchets. Les bacs de tri des emballages ne sont pas facturés. La mesure de

hausse consisterait à passer les bacs OMR à 35 €(A) ou 40 €(B), facturer les bacs de tri à 11,55 € (A) ou 20 € (B) le bac de 770 litres et de garder les biodéchets à 0,021€/litre.

- **Scénario 3 qui consiste à rajouter aux 2 premières mesures le transfert des déchets municipaux.** Ces derniers qui sont déjà aujourd'hui vidés sur les sites de COVED seraient également facturés par cette société. Aujourd'hui nous devons payer COVED puis refacturer les mairies.

Afin de synthétiser l'ensemble de l'étude, il convient de dresser un bilan technique, financier et fiscal.

A/ Bilan technique

Le scénario 3 qui cumule les 3 mesures permettrait une nette baisse de la production totale de déchets par rapport au tendancier. Environ 50 kg/hab/an en moins ce qui représenterait à terme près de 2 000 tonnes évitées pour le syndicat. Il est important de noter que le niveau de tarif de la redevance spéciale n'ayant que peu ou pas d'impact sur les performances (A ou B).

B/ Bilan financier

Cette analyse permet de voir que c'est le scénario 3 B qui va jusqu'au transfert des déchets municipaux vers le prestataire de traitement et le plus haut niveau de tarif de redevance spéciale qui serait la plus favorable d'un point de vue budgétaire et pour les ménages. A l'horizon 2025 elle permettrait d'être aux alentours de 90-95 € par habitant soit 5-10 € de plus qu'aujourd'hui.

Il est important de noter que la hausse de RS de niveau B (la plus forte) se traduirait par une hausse moyenne des redevances annuelles pour les redevables d'environ 85 % contre 50 % sur le scénario A.

C/ Bilan fiscal

Le bilan fiscal est en lien avec le bilan financier et c'est donc le scénario 3 B qui permettrait de contenir les hausses de taux à venir. Avec ce scénario on devrait pouvoir contenir la hausse globale d'ici la fin du mandat à 5-6 %.

Théoriquement il n'y aurait pas de hausses à prévoir sur 2023 mais on doit être prudent et imaginer que peut être tous les redevables spéciaux ne resteront pas et également que la mise en place de la facturation au réel nous fera perdre une partie des recettes attendues.

Le scénario 3 A prévoit un coût à l'habitant en **2023 de 90 € par habitant contre une moyenne d'Occitanie qui sera située entre 120 et 130 €**. Aussi, afin de se laisser des capacités d'autofinancement suffisantes et de lisser ces ajustements on peut proposer de lisser la hausse sur les 3 années à venir tout en la rendant faible puis nulle sur la fin de mandat (2026) et de maintenir un tarif à l'habitant qui sera en moyenne inférieur à 100 €. **Cette cible devrait donc nous permettre de nous situer 30-35 % en dessous de la moyenne régionale et de rester, peut-être, la collectivité la moins chère d'Occitanie avec un taux moyen de TEOM de 11 % à l'horizon 2025.**

Départ de M. GAU.

M. JOVIADO s'interroge sur la possibilité d'installer un pont bascule à l'entrée des déchetteries afin de limiter les apports. Les services du SMICTOM indiquent que l'installation d'un tel dispositif n'est pas envisageable pour le moment. En effet, il aurait pu être proposé une mesure qui irait jusqu'à faire payer les apports en déchetteries.

Cependant, les leviers principaux se situent encore au niveau des mesures de freinage et de la mise à niveau des tarifs de la Redevance Spéciale pour le reste de nos professionnels.

M. SERIN demande où en est l'idée de coupler une ressourcerie sur la déchetterie et si des partenariats avec des recycleries ne pourraient pas être recherchés.

Les services du SMICTOM lui indiquent qu'avec ce type de partenariat on est sur des mesures complémentaires. Dans nos métiers, il faut rechercher à impacter les grosses masses pour avoir des effets.

M. CORMIGNON demande si dans les 3% d'évolution de la masse salariale est comprise la complémentaire santé ?

Les services du SMICTOM lui précisent que non, sont compris essentiellement les avancements.

M. ARMENGAUD demande s'il existe un moyen de faire entendre cette voix au niveau des professionnels qui produisent des emballages. Il faudrait agir à la source.

Les services du SMICTOM lui indiquent que c'est la problématique du marteau et de l'enclume...

Le comité syndical a entendu cette présentation et décide de se prononcer lors de la prochaine réunion.

D22-013 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2022

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En 2022, il est proposé l'avancement de grade de deux adjoints techniques principal de 2^{ème} classe au grade d'agent de maîtrise et d'un agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal.

Une fois pourvus, il y aura lieu de fermer les postes qui sont en surnombre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- DECIDE d'ouvrir deux postes permanents à Temps Complet d'Agents de maîtrise,
- DECIDE d'ouvrir un poste permanent à Temps Complet d'Agent de maîtrise principal,
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs,
- ADOPTE le tableau des effectifs de la collectivité qui sera comme suit à compter du 1^{er} mai 2022.

GRADES	EFFECTIFS
CATEGORIE C	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1
Adjoint Administratif	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint Technique	7
Agent de maîtrise	3
Agent de maîtrise principal	1
CATEGORIE B	
Technicien	1
Rédacteur Territorial	1
CATEGORIE A	
Attaché Territorial Principal	1

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu le mardi 17 mai 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39.